

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mardi le 14 mars 2023, à 19 h 32, au lieu ordinaire des assemblées.

Sont présents:

Mesdames les conseillères : **Jade Choinière-Pinard
Laurence Hamel**

Messieurs les conseillers : **Éric Lachance
Alain Gaucher
Bruno Paquette**

Sont absents (absences motivées)

Monsieur le conseiller **Alexandre Desrochers**
Monsieur le maire **Sylvain Raymond**

formant quorum sous la présidence de monsieur Bruno Paquette

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Audrée Pelchat, est également présente.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

263-03-23

Il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

Adoptée

2. Approbation du procès-verbal du mois de février 2023

264-03-23

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du mois de février 2023 et l'avoir trouvé conforme, il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

3. Déclaration d'intérêts

4. Correspondance

A. Demande de commandite Groupe PRN Santé Mentale

265-03-23

Suite à la demande de commandite du Groupe PRN Santé Mentale, il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par madame Jade Choinière-Pinard d'octroyer une subvention de trois cent dollars (300\$) à l'organisme dans le cadre de son souper spectacle qui aura lieu de 22 juin 2023.

Adoptée

5. Approbation des dépenses du mois de février 2023

266-01-22

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Laurence Hamel et résolu unanimement par les conseillers présents que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **798 212.00 \$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adoptée

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

Audrée Pelchat
Greffière-trésorière

6. Uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides

267-03-23

Considérant la demande d'appui de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville concernant l'uniformisation des normes sur l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides

Considérant que monsieur Patrick Gagnon, directeur du Service de sécurité incendie, mentionne les difficultés rencontrées par les pompiers lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération;

- Considérant que** dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides;
- Considérant qu'** en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;
- Considérant que** les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années;

Il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par monsieur Alain Gaucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- de** demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger;
- de** transmettre la présente résolution à toutes les MRC du Québec ainsi qu'au député provincial et à la députée fédérale du territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu afin de solliciter leur appui dans ce dossier;
- de** demander à chacune des MRC du Québec d'acheminer cette résolution aux municipalités situées sur leur territoire, pour appui;
- de** spécifier que tous les appuis accordés à cette résolution soient transmis à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules ainsi qu'à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée

7. Avis de motion- projet du règlement de zonage numéro 536-23

268-03-23

Madame Jade Choinière-Pinard, conseillère, donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, le règlement numéro 536-23 sur le zonage.

8. Adoption du premier projet de règlement de zonage no 536-23

269-03-23

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire modifier son règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a dûment été donné
- CONSIDÉRANT** que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique aura lieu sur le projet de règlement concernant le zonage;
- CONSIDÉRANT** que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Jade Choinière-Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu adopte le projet de règlement numéro 536-23 sur le zonage, tel que rédigé.

Adoptée

9. Avis de motion- projet du règlement de lotissement no 537-23

270-03-23

Madame Laurence Hamel, conseillère, donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, le règlement numéro 537-23 sur le lotissement.

10. Adoption du premier projet de règlement de lotissement no 537-23

271-03-23

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire modifier son règlement de lotissement;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a dûment été donné;
- CONSIDÉRANT** que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique aura lieu sur le projet de règlement concernant le lotissement;
- CONSIDÉRANT** que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC du Haut-Richelieu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Laurence Hamel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents : que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 537-23 sur le lotissement, tel que rédigé

Adoptée

11. Avis de motion- projet du règlement de construction no 538-23

272-03-23

Madame Jade Choinière-Pinard, conseillère, donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, le règlement de construction numéro 538-23.

12. Adoption du premier projet de règlement de construction no 538-23

273-03-23

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire modifier son règlement de construction;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique aura lieu sur le projet de règlement de construction;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC du Haut-Richelieu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par monsieur Éric Lachance, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 538-23 sur le lotissement, tel que rédigé

Adoptée

13. Avis de motion- projet du règlement relatif aux permis et certificats no 539-23

274-03-23

Monsieur Éric Lachance, conseiller, donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, le règlement relatif aux permis et certificats numéro 539-23.

14. Adoption du premier projet de règlement relatif aux permis et certificats no 539-23

275-03-23

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire modifier son règlement relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique aura lieu sur le projet de règlement relatif aux permis et certificats;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Laurence Hamel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 539-23 relatif aux permis et certificats, tel que rédigé

Adoptée

15. Avis de motion du premier projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 540-23

276-03-23

Monsieur Alain Gaucher, conseiller, donne avis de motion que sera adopté avec dispense de lecture, à une séance subséquente, le règlement numéro 540-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Adoptée

16. Adoption du premier projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 540-23

277-03-23

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique aura lieu sur le projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC du Haut-Richelieu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par madame Jade Choinière-Pinard, et résolu à l'unanimité des conseillers présent que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 540-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, tel que rédigé

Adoptée

17. Avis de motion premier projet de règlement de démolition no 541-23

278-03-23

Madame Jade Choinière-Pinard, conseillère, donne avis de motion que sera adopté avec dispense de lecture, à une séance subséquente, le règlement numéro 541-23 sur la démolition des immeubles.

Adoptée

18. Adoption du premier projet de règlement de démolition no 541-23

279-03-23

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire adopter un règlement de démolition;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique aura lieu sur le projet de règlement de démolition;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par monsieur Éric Lachance, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro 541-23 sur la démolition des immeubles, tel que rédigé.

Adoptée

19. Détermination de la date de l'assemblée de consultation publique pour l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme

280-03-23

Considérant que le Conseil entend adopter de nouveaux règlements d'urbanisme

Considérant qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le processus d'adoption comprend la tenue d'une assemblée publique de consultation

Il est proposé par madame Laurence Hamel appuyée par madame Jade Choinière-Pinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit tenue une assemblée de consultation publique concernant l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme soit tenue le jeudi 4 mai à 19h00.

Adoptée

20. Détermination de la date de l'assemblée de consultation publique pour l'adoption des règlements de démolition et sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

281-03-23

Considérant que le Conseil entend adopter des règlements de démolition et sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le processus d'adoption comprend la tenue d'une assemblée publique de consultation;

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher appuyé par madame Laurence Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit tenue une assemblée de consultation publique concernant l'adoption des règlements de démolition et sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble soit tenue le mardi 11 avril à 18h45.

21. Demande de dérogation mineure no 23-01

282-03-23

Considérant la demande de dérogation mineure 23-01 concernant un projet de lotissement sur le lot 6 391 152;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

Considérant les points soulevés lors de l'assemblée de consultation publique;

Considérant que des documents complémentaires ont été déposés lors de l'assemblée de consultation publique;

Considérant que les compléments d'information ont répondu aux questionnements soulevés par la recommandation du CCU;

Considérant la demande comme mineure;

Considérant qu' aucun préjudice ne sera posé pour les voisins;

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure soit approuvée telle que proposée.

22. Nouvelles

Le projet Alimen-Terre va de bon train. La demande est grandissante. Bientôt un congélateur debout en verre sera livré.

Les inscriptions pour le soccer sont débutées. Les préinscriptions pour le Camp de Jour se dérouleront dès la semaine prochaine.

La population est invitée à consulter le dépliant distribué pour plus de détails.

La Coop de santé a tenu son assemblée annuelle. Le bilan financier est satisfaisant, le service est apprécié. La Coop est toujours à la recherche d'une IPS en remplacement de celle qui est en formation. Il y a possibilité d'avoir un médecin supplémentaire. Des recommandations ont été faites par la Fédération auprès du gouvernement pour un service bonifié. Bref, les Coop sont efficaces, mais un coup de pouce du gouvernement serait apprécié pour assurer davantage la pérennité du service.

On rappelle que l'UPA donne des semences gratuites de graminées pour les bandes riveraines. La distribution se fera le 13 avril 2023 à la ferme Bessette à Iberville.

Le projet Carbon scol'ère est très apprécié par les élèves de l'école et les enseignants sont emballés par les retombées du projet.

Le comité environnemental se penchera dans les prochains mois sur la récupération de la styromousse.

Lors de la rencontre du Conseil des maires de la MRC, l'organisme l'Ancre a présenté sa vocation et fait un appel à tous pour le don de meubles, vaisselle et autres.

23. Période de questions

Plusieurs questions sont posées.

24. Levée de la séance

283-03-23

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement que la séance soit levée.

Adoptée

Il est 20h55

AUDRÉE PELCHAT
Greffière-trésorière et
Directrice générale

BRUNO PAQUETTE
Président d'assemblée

Je, Bruno Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.